

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

# L'ESSENTIEL DU BUDGET

## HORS-SÉRIE AVRIL 2024



# SOMMAIRE

---

**1. ÉDITO**

**2. QU'EST-CE QU'UN BUDGET ?**

**3. COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL**

**4. BILAN BUDGET 2023**

**5. BUDGET 2024 EN DÉTAIL**

**6. RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**7. TAUX DES TAXES COMMUNALES**

**8. PROJETS 2024**

**9. ASSOCIATIONS & SUBVENTIONS**



# ÉDITO

## CHÈRES VENDEVILLOISES, CHERS VENDEVILLOIS,

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble du personnel municipal et les élus pour leur engagement sans faille. Grâce à leurs efforts, à leur rigueur dans la gestion des dépenses et à leur volonté constante d'innover, le conseil municipal a, une fois de plus, voté à l'unanimité le gel des impôts.

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle augmentation des charges générales telles que l'eau et l'électricité, ainsi que des dépenses liées au personnel, notamment pour les formations et les avancements de carrière. Malgré ces défis, nous restons déterminés à trouver des solutions économiques.

Dans cette optique, nous prévoyons de finaliser prochainement la transition vers les LED pour l'éclairage public de la commune, ainsi que la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques à l'école primaire. Cette gestion responsable de nos ressources énergétiques nous permettra non seulement de réduire notre empreinte écologique, mais aussi de stabiliser nos dépenses grâce à l'auto-financement partiel du crédit contracté.

De plus, le nouveau parvis s'accompagne de la mise en place d'un système de récupération d'eau, qui contribuera à la diminution de notre consommation et, par conséquent, de notre facture.

Je vous invite donc à découvrir ce hors-série budget et je vous souhaite une agréable lecture.

À bientôt,

**Ludovic PROISY,**  
**Maire de Vendeville**

### MAIRIE DE VENDEVILLE

Directeur de publication : Ludovic PROISY  
Conception et mise en page : Adèle LE BOISSELIER  
Photos : Équipe municipale et Unsplash  
Impression & distribution : Imprimerie Briqueteur à Haubourdin et Mairie de Vendeville  
Diffusion : gratuite - bulletin tiré à 750 exemplaires  
Date de parution : Mai 2024

## CHÈRES VENDEVILLOISES, CHERS VENDEVILLOIS,

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse ces mots pour vous présenter notre édition spéciale consacrée au budget communal pour l'année 2024.

Ce budget est bien plus qu'une simple série de chiffres. Il représente l'engagement financier de notre commune envers vous, ses infrastructures, son développement et son bien-être. J'ai le privilège de travailler étroitement avec mes collègues élus ainsi que les services municipaux pour élaborer un budget qui réponde aux besoins de notre village, tout en assurant une gestion responsable des ressources disponibles.

Dans cette édition spéciale, vous trouverez les choix que nous avons faits pour l'année à venir. Nous avons cherché à équilibrer les priorités essentielles telles que la jeunesse, les seniors, les associations et la culture, tout en anticipant les défis à venir et en investissant dans l'avenir de notre commune (comme les éclairages LED et les panneaux photovoltaïques).

En 2024, la municipalité continue de faire preuve d'une gestion financière responsable **en n'augmentant pas les impôts pour la 11e année consécutive**. En maintenant la part communale au niveau actuel, nous reconnaissons les pressions économiques auxquelles de nombreuses familles sont confrontées. Nous sommes déterminés à garantir que notre commune reste un endroit abordable où vivre, tout en maintenant un niveau élevé des services proposés afin de répondre à vos besoins et à votre bien-être.

Ce budget reflète notre engagement de transparence, notre responsabilité et l'écoute des besoins des Vendevillois. Je vous invite à explorer chaque page de ce journal, qui vous fournira les informations nécessaires pour comprendre et évaluer le budget communal 2024, ainsi que pour vous engager de manière informée dans les décisions et les discussions concernant l'avenir de Vendeville.

Restez informés, restez impliqués.

Avec mes salutations les plus sincères,



**Judith TERNIER,**  
**Adjointe aux finances**

# QU'EST-CE QU'UN BUDGET ?

---

**Le budget est un acte prévisionnel** qui autorise les recettes et les dépenses pour une année civile.

**Il reflète les actions et projets décidés par le conseil municipal.**

- En fonction des priorités municipales des élus, les services de la ville élaborent un budget. Celui-ci doit être équilibré.
- Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le vote de décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.
- Il doit impérativement être voté **avant le 15 avril de l'année en cours.**

## LE BUDGET COMMUNAL EST DIVISÉ EN 2 PARTIES :

### • LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Fonctionnement des dépenses

Elle est constituée des **dépenses courantes et récurrentes** nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (eau, gaz, électricité, entretien des bâtiments, subventions aux associations...) et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

#### b) Fonctionnement des recettes

La section de fonctionnement des recettes enregistre quant à elle les **recettes fiscales, les dotations et participations de l'État** ainsi que les **recettes d'exploitation des services** (facturation périscolaire, bibliothèque municipale, location de salles, concessions funéraires...)

### • LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### a) Fonctionnement des dépenses

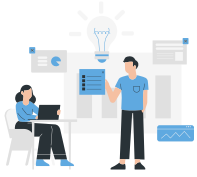
Elle concerne essentiellement les **opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la Commune** et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

#### b) Fonctionnement des recettes

**Les recettes proviennent** essentiellement des emprunts, des subventions d'équipement et de l'autofinancement (épargne).

# COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL

## RECETTES



### Recette d'exploitation des services

- Locations des salles municipales
- Facturation périscolaire



### Emprunts

- Capital et intérêts du remboursement de l'emprunt relais



### Impôts locaux

- Taxes foncières



### Dotations de l'État

- Versements par la Préfecture, la MEL...



## DÉPENSES



### FONCTIONNEMENT

- Salaire du personnel communal & indemnités des élus
- Subventions aux associations
- Fluides (eau, gaz, électricité...)



Remboursement des emprunts



### INVESTISSEMENT

- Construction d'équipements
- Rénovation des écoles et autres bâtiments communaux
- Achats de matériels (mobilier, informatique...)

## BILAN BUDGET 2023

# NOUS AVIONS PRÉVU EN 2023

<b>SUBVENTION :</b> Maintien des subventions aux associations au même niveau que 2022	✓
<b>PARTICIPATION :</b> Maintien de l'opération sport et de l'opération culture (cartes cadeaux de 20€)	✓
<b>OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA GARDERIE</b>	✓
<b>ACQUISITION FONCIÈRE D'UN MAIL LE LONG DE L'HÔTEL DE VILLE ET SON AMÉNAGEMENT</b>	✓
<b>MAIRIE : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX / INFORMATIQUE &amp; TÉLÉPHONIE / AMÉNAGEMENT :</b> Dans le cadre de la requalification du Centre Bourg, la Municipalité a procédé à l'enfouissement des réseaux rue de Seclin (devant la mairie), la mise aux normes des installations informatiques et téléphoniques ainsi que l'aménagement de la nouvelle mairie	✓
<b>ÉCOLE :</b> Participation aux voyages scolaires des primaires et maternelles	✓



## CRÉDITS EN COURS DEPUIS 2000 & 2005

### En 2000 :

École primaire : Prêt contracté de **722 087 €**

reste dû : **103 549, 49 € en 2024**

### En 2005 :

Salle La Chiconnière : prêt contracté de **600 000 €**

reste dû : **81 519, 08 € en 2024**

### En 2021 :

Prêt relais de **418 700 €**

reste dû : **0,00 € en 2024**

### En 2022 :

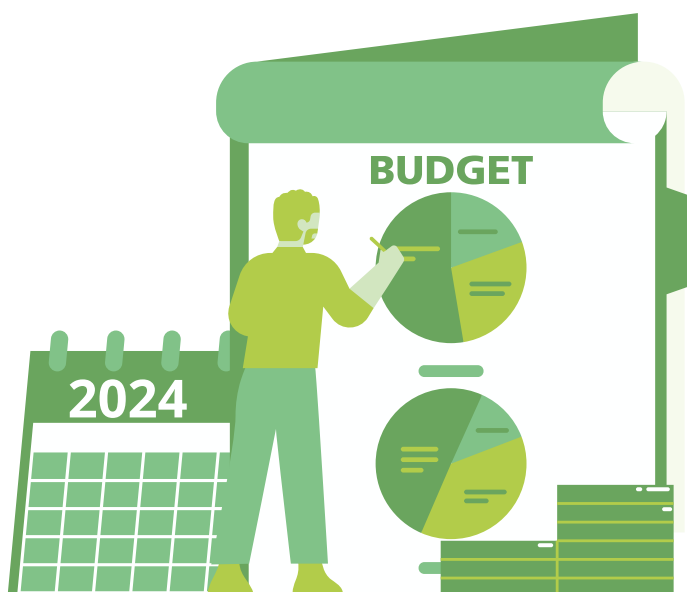
Travaux de finalisation de l'extension Mairie de **342 945 €**

reste dû : **260 798, 83 € en 2024**



“  
Le conseil municipal  
a une fois de plus  
voté à l'unanimité le  
gel des impôts. ”

*Ludovic Proisy  
Maire de Vendeville*





# BUDGET 2024 EN DÉTAIL

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**2 290 028. 76 €**

qui s'équilibre avec les dépenses

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

**1 516 840. 84 €**

qui cumule l'épargne des exercices précédents, les emprunts, les subventions

### DÉTAIL DES RECETTES

Recettes fiscales à hauteur de :

**1 612 443 €**

Recettes des dotations et des participations d'un montant de :

**184 702 €**

Recettes diverses :

**492 883.76 €**

### DÉTAIL DES RECETTES

Solde cumulé de **58 699,72 €**

**121 627 €** de virement depuis la section de fonctionnement

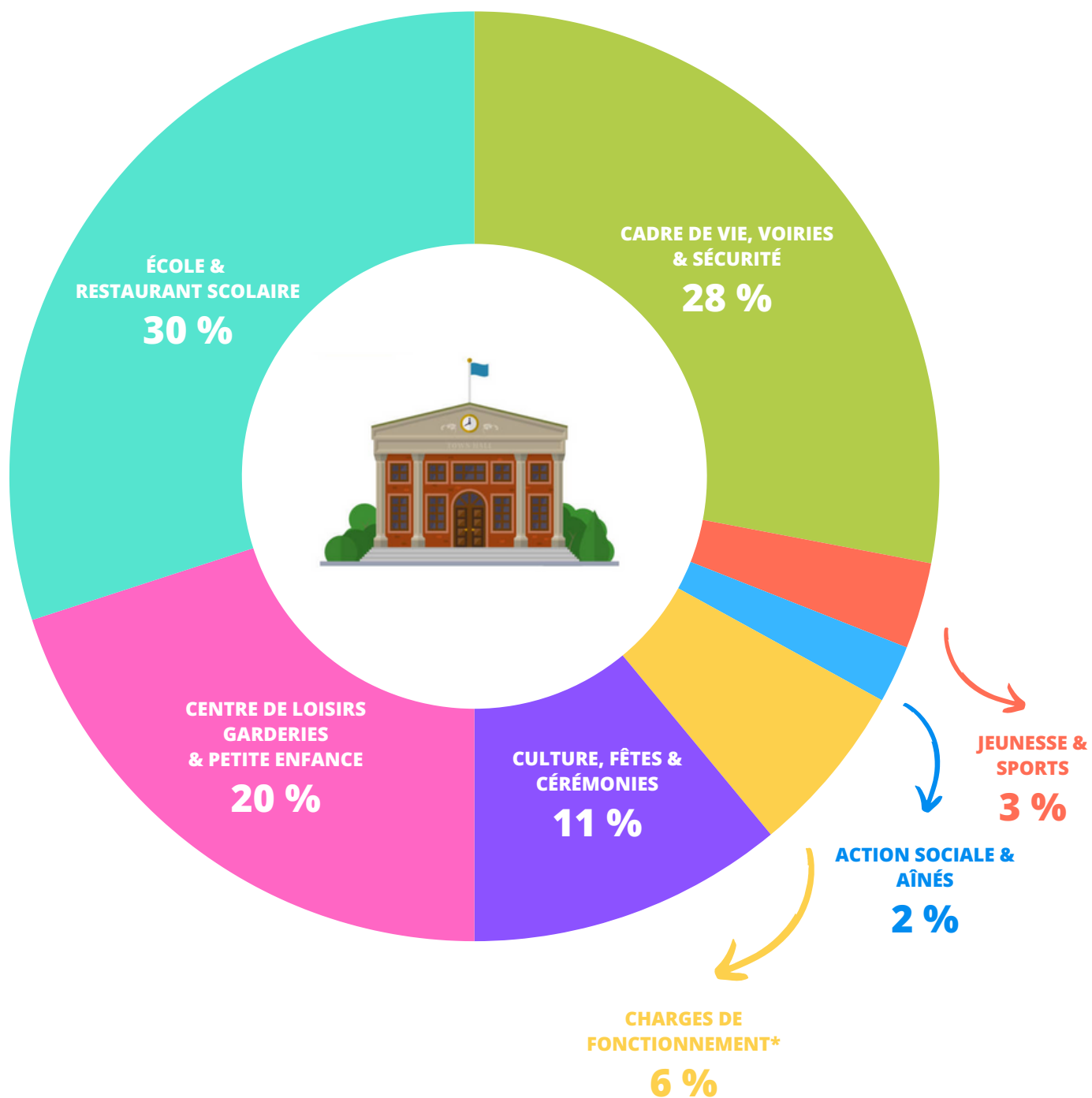
**623 488, 12 €** de dotations dont **382 062, 12 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé

**713 026 €** de recettes d'équipements

- **111 226 €** de subventions, **600 000 €** d'emprunt et **1800 €** d'opérations patrimoniales



# RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



\* **CHARGES DE FONCTIONNEMENT** : charges du personnel, indemnités des élus, achats de fournitures, prestations de services, paiement des factures...

# TAUX DES TAXES COMMUNALES

<b>TFB</b> Taxe sur le Foncier Bâti	<b>TFNB</b> Taxe sur le Foncier Non Bâti	<b>THRS</b> Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires
<b>CONCERNE :</b> Les propriétaires d'un bien immobilier et les usufruitiers.	<b>CONCERNE :</b> Les propriétaires de terrains constructibles mais pas à usage d'habitation.	<b>CONCERNE :</b> Les propriétaires ou usufruitiers d'une résidence secondaire, c'est-à-dire d'un logement meublé qui n'est pas votre résidence principale.
<b>TAUX 17,25 %</b> Taux 2023 : 17,25%	<b>TAUX 67,18%</b> Taux 2023 : 67,18%	<b>TAUX 28,28%</b> Taux 2023 : 28,28%
<b>Produit attendu</b> 753 454, 80 €	<b>Produit attendu</b> 15 048, 32 €	<b>Produit attendu</b> 10 039, 40 €



# PROJETS 2024



## COMMISSION DES AÎNÉS :

Maintien du budget accordé à la commission des aînés pour un montant d'environ **24 000 €**.



## SÉCURITÉ :

Investissement d'une caméra quadruple rue de Seclin au niveau de la mairie pour un montant d'environ **15 000 €**.



## SPORT ET CULTURE :

- Maintien des subventions aux associations
- Renouvellement de la participation de l'aide financière pour les inscriptions à l'école de musique
- Reconstitution de l'opération SPORT & CULTURE (cartes cadeaux de 20€)
- Investissement d'environ **7 000 €** pour les activités culturelles.



## VOIRIES ET AMÉNAGEMENTS :

- Plan de changement des éclairages publics pour une solution moins énergivore. Étude en cours pour l'obtention d'un devis
- Sécurisation des passages piétons de la rue de Seclin pour un montant d'environ **9 500 €**.



## ÉCOLE :

- Participation financière de la commune d'environ **14 000 €** pour la classe de neige
- Aménagement de la garderie maternelle pour un coût estimé à environ **9 500 €** ; une aide de la CAF a été accordée.
- Remplacement des éclairages du groupe scolaire Alain Decaux par une solution LED. Projet commencé en 2023.



## ÉGLISE ST EUBERT - PÈLERINAGE SAINTE RITA :

Des travaux pour le nettoyage du beffroi et la remise en fonction de la cloche sont prévus pour cette année 2024. Le coût de ces opérations est estimé à **77 000 €**. Un travail avec les différents services d'état est en cours pour alléger la facture finale.

# PLUS DE 34 000 € DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

En 2024, Vendeville confirme son soutien aux associations en leur allouant la somme de 34 240 €. Outre cette subvention annuelle, la municipalité leur accorde la possibilité d'utiliser gratuitement la Chiconnière pour leurs manifestations annuelles ainsi que les salles de réunions pour leurs assemblées générales.

SUBVENTIONS 2024	
Vendefêtes	22 700 €
Centre communal d'action sociale	3 500 €
FCTV - Football Club Templemars-Vendeville	2 180 €
JCTV - Judo Club Templemars-Vendeville	1 330 €
EPTV - Entente Pongiste Templemars-Vendeville	900 €
TCT - Tennis Club de Templemars	760 €
TKC - Templemars Karaté Club	640 €
Foulées des Périseaux	400 €
Club de Loisirs de Vendeville	400 €
VRP - Vendeville Randonnée Pédestre	400 €
AOC - Association Œnologie et Culture	250 €
UNC - Union Nationale des Combattants Templemars-Vendeville	250 €
ECFTR - Entente Cycliste Faches-Thumesnil-Ronchin	530 €



Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de vous annoncer que, lors du conseil municipal du 28 mars 2024, dédié au vote des différents budgets, celui concernant les associations a été validé.

Cette décision témoigne de notre engagement envers le soutien aux associations, reconnaissant ainsi l'importance de leur contribution à notre communauté.

Nous sommes tous conscients de la richesse que représentent ces associations pour notre village. Le dynamisme et l'engagement de leurs membres et bénévoles sont des éléments clés du développement et de l'épanouissement de chacun d'entre nous.

Leur dévouement favorise un environnement propice au bien-être et au vivre-ensemble à Vendeville. En soutenant activement ces associations, nous investissons dans l'avenir de notre commune et dans le bien-être de ses habitants.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous ceux qui contribuent à faire de Vendeville un endroit dynamique et accueillant grâce à leur implication au sein des associations.

Je suis convaincu que notre collaboration continue avec les associations portera ses fruits et renforcera le lien qui nous unit.

Merci à tous pour votre engagement et votre soutien continu.

**Fabrice VAN BELLE**  
Adjoint aux sports

**POUR  
CETTE**

**11**

**ÈME  
ANNÉE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
N'A PAS AUGMENTÉ  
LES TAUX DES TAXES COMMUNALES**